

**PUBLICATIONS DE LA FACULTÉ DES LETTRES  
DE L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG**

*Fascicule 53*

**André BOULANGER**

Professeur à la Faculté des Lettres de Strasbourg

# L'ART POËTIQUE

de

**Jacques Peletier du Mans**

(1555)

PUBLIÉ D'APRÈS L'ÉDITION UNIQUE  
AVEC INTRODUCTION ET COMMENTAIRE



**SOCIÉTÉ D'ÉDITION : LES BELLES LETTRES**

96, BOULEVARD RASPAIL  
PARIS (VI<sup>e</sup>)

1930

[VI] Des Traduccions<sup>1</sup>.

La plus vraye especce d'imitacion, c'ët de traduire<sup>2</sup>: Car imiter n'ët autre chose que vouloir fere ce que fët un autre: Einsy que fët le Traducteur qui s'asseruit non seulement a l'Inuention d'autrui, mes aussi a la Disposition: e ancor a l'Elocucion tant qu'il peut, e tant que lui permet le naturel de la Langue translative<sup>3</sup>: par ce que l'eficace d'un Escrit, bien souuant consistet an la proprieite des moz e locucions: laquele omise, otë la grace, e defraude<sup>4</sup> le sans de l'Auteur. Partant, traduire ët un beson-

X<sup>1</sup> Peletier, plus fidèle à la tradition de l'humanisme, s'oppose à Du Bellay (*Def.*, p. 97) qui tient les traductions et spécialement les traductions de poètes, pour une œuvre « laborieuse et peu profitable... inutile, voyre pernicieuse à l'accroissement de la langue ». Il est vrai qu'ici, comme en maint autre passage, Du Bellay est préoccupé de prendre le contre-pied de l'école marotique qui prisait fort la « version » et même en avait fait un genre poétique. V. Sebillet, *A. p.*, p. 187: « ... la Version ou Traduction est aujourd'huy le Pöeme plus frequent et mieux receu des estimés Pöetes et des doctes lecteurs. » Cela n'empêcha d'ailleurs pas Du Bellay de publier en 1552 des traductions de poètes latins, notamment du quatrième chant de l'*Enéide* (cf. H. Chamard, *Joachim du Bellay*, p. 252).

Peletier lui-même avait donné en 1544 *l'Art Poétique d'Horace traduit en vers François*, et dans son recueil de 1547 les deux premiers livres de l'*Odyssee*, le premier livre des *Géorgiques*, des odes d'Horace, des sonnets de Pétrarque et « autres menues traductions ». Enfin ses *Euvres poëtiques* de 1581 contiennent des traductions de quelques brillantes descriptions de l'*Enéide*. — Il ne semble pas qu'ici Peletier se soit inspiré de l'opuscule d'E. Dolet, *La manière de bien traduire d'une langue dans l'autre* (1540). Delaudun, dans son chapitre, singulièrement confus « De la version » (p. 131-132), se pose en contradicteur de Peletier — ce qui ne l'empêche pas de lui emprunter littéralement quelques phrases — et condamne absolument les traductions.

<sup>2</sup> Cf. Sebillet, *A. p.*, p. 190: « Mais puis que la version n'est rien qu'une imitation... »

<sup>3</sup> Le mot est usité dès le XIV<sup>e</sup> s. Il n'est pas dans la *Deffence* où l'on trouve en revanche *translater* (p. 279), *translateur* (p. 126), *translation* (p. 101).

<sup>4</sup> Fait tort à (*defraudare*). Assez fréquent à cette époque avec un com-

gné de plus grand travail que de louange<sup>5</sup>. Car si vous randez bien e fidelement, si n'etes vous estimé sinon auoer retracé le premier protret<sup>6</sup> : e le plus [31] de l'honneur an demeure a l'original. Si vous exprimez mal, le blâme en chet tout sus vous. Que si votre patron auoet mal dit, ancorés etés vous repute homme de mauues jugemāt, pour n'auoer pas choesi bon exemplere<sup>7</sup>. Sōme, un Traducteur n'à james le nom d'Auteur. Mes pour cela, veū jē decourager les Traducteurs? nanni, e moins ancorés les frustrer de leur louange due : pour etre, an partie, cause que la France à commancé a goûter les bonnes choses : E memés il leur demeure un auantage, que s'iz traduiset bien e choses bonnes : le nom de leur Auteur fera viure le leur : E certés ce n'et pas peu de chose, que d'auoer son nom escrit an bon lieu. E bien souuant ceus qui sont inuanteurs, se metet au hazard de viure moins que les Traducteurs : d'autant qu'une bonne Traduction vaut trop mieus qu'une mauuesse inuancion. Dauantage, les Traduccions quand eles sont bien fetés, peuuet beaucoup anrichir une Langue<sup>8</sup>. Car le Traducteur pourra ferre Françoises

---

plément de personne et le sens de frustrer (par ex. Du Bellay, *Def.*, p. 176: « qui veut defrauder les jeunes de leur gloire meritée ». Ce mot, antérieur à la Pléiade, n'a pas survécu au XVI<sup>e</sup> siècle.

<sup>5</sup> Pelotier avait déjà exprimé cette idée dans le sonnet liminaire de la version de douze sonnets de Pétrarque (*Œuvres poétiques* de 1547, p. 73).

Mais par sus tout met son honneur en gage,  
Et de grand'peine emporte peu d'estime  
Qui fait parler Pirarque autre langage  
Le translatant en vers rime pour rime.

et dans l'épître *A Monsieur de Saint Gelais* (*Ibid.*, p. 135) :

Je leur pourroy' dire qu'en translatant  
Y a grand peine et de l'honneur pas tant.

Du Bellay, *Def.*, p. 97 disait de même que les traductions « emportent à bon droict plus de molestie que de gloire. »

<sup>6</sup> V. *supra*, p. 15.

<sup>7</sup> Modèle (*exemplarium*). Cf. le fameux précepte de Du Bellay, *Def.*, p. 201, traduit ou plutôt transcrit d'Horace : « feuillete de main nocturne et journalle les exemplaires grecz et latins. »

<sup>8</sup> Du Bellay, *Def.*, p. 82, tout en affirmant « que les traductions ne sont pas suffisantes pour donner perfection à la langue française », les reconnaît toutefois capables d'enrichir la langue de vocables scientifiques. L'industrie des fideles traducteurs dit-il p. 125, « est en cet endroit fort utile et necessaire ».

une belle locucion Latine ou Grecque: e apporter an sa Cite, avec le poës des santances, la majeste des clauses<sup>9</sup> e elegances de la langue estrangere: deus poinz bien fauorables, par ce qu'iz aprochet des generales concepcions. Mes an cas des particularitez, le Traducteur, a mon auis, doët être un peu creintif: comme an nouueaus moz: léquez sont si connoëssables, e suspez. Vn Traducteur, s'il n'à fêt voer ailleurs quelque chose du sien, n'à pas cete faueur des Lecteurs an cas de moz, combien que soët celui qui plus an à afeç. E pour cela èt moins estimè l'office de traduire. Vreï èt que quand son Auteur sera excelant (car l'homme prudent se garde bien d'an traduire d'autres) il lui sera permis d'user de moz tous neuz: pouru [32] qu'il soët certain qu'il n'i an èt point d'autres: e lui sera une louange<sup>10</sup>. Car d'user si souuant de perifrassè, c'èt a dire de circonlocucion, an tranlatant, c'èt un deplèsir trop grand<sup>11</sup>: e èt ôter le meritè du labeur ingenieus de l'Auteur: èt donq les Traduccions place an notre Art, puisqu'elles se font par art: Voerè e sont telèmant artificielles<sup>12</sup>, que la loë an èt antandue de peu de g'ans. E ne me peù assez ebahir de ceus, qui pour blâmer la Traduccion de mot a mot, se veulèt eider de l'autorite d'Horace<sup>13</sup>, quand il dit,

<sup>9</sup> V. *supra*, p. 19.

<sup>10</sup> Cf. Dolet, *La maniere de bien traduire*, p. 14: « Il te faut garder d'usurper motz trop approchans du Latin et peu usités par le passé: mais contente toy du commun, sans innouer aucunes dictions follement et par curiosité. Pour cela n'entends pas que ie die que le traducteur s'abstienne totalement de motz qui sont hors de l'usage commun... Mais cela se doit faire à l'extremes necessité.» De même Peletier, dans une lettre latine à Pontus du Tyard qui se proposait de traduire en français l'*Euclide* de son ami: « Euclidem ut instituisti Gallice tractabis... neque enim tibi uerba innouare erit religio in argumenti nouitate.» (A la suite de l'*Euclide* de 1557).

<sup>11</sup> Dans l'épître *A Monsieur de Saint Gelais* (1547) citée *supra*, Peletier avait déjà dit, p. 135:

...en voullant suyvre fidelement  
L'original, il nous prend tellement,  
Qu'il faut user d'une grand' periphrase  
Qui veut sauver du vulgaire la phrase.

<sup>12</sup> Artistique, qui ne se fait qu'à force d'art; sens fréquent au XVI<sup>e</sup> s. Cf. Du Bellay, *Def.*, p. 71: « cette lyaison si artificielle ».

<sup>13</sup> La critique paraît viser Sebillet qui prétendait appuyer de l'autorité d'Horace ses conseils au traducteur, *A. p.*, p. 189: « ...ne jure tant

*Nec verbum verbo curabis reddere, fidus Interpres*: la ou certēs Horacē parle tout au contrairē de leur intancion: qui etant sus le propos, non pas des Traduccions (car il n'an à point donnē de preceptē, commē de chose qu'il prisoēt peu) mes du Sugēt Poëtique: dit que quand nous aurons elū quelque matiere publicque an un Auteur, nous la fērons notrē priuee, si antrē autrēs, nous ne nous arrētons a randrē le passage mot pour mot, eini que feroēt un fidelē Traducteur<sup>14</sup>: dont j'auoē desja touchē un mot sus le passage du Sugēt de Poësie<sup>15</sup>. E si è expressemāt voulū declerer<sup>16</sup> cē lieu d'Horacē: le voyant par noz Grammeriens autrēmant induit<sup>17</sup> qu'il ne l'à pris: eini que mē suis tousjours etudiē a eclercir les lieux des Poētēs, an les lisant par recreacion de mes plus profes<sup>18</sup> etudēs. Commē antrē autrēs è decouuert cē passage de Virgilē an la troësiemē Eglogue<sup>19</sup>, ou il i à, *Et longum, formose, vale: vale, inquit Iola*: ou les Commentateurs disēt que le quatriemē pie du vers ēt un Dactilē: e scandēt, *le vale, inquit I, ola*: commē<sup>20</sup> cē soēt un Spondeē, e falhē scander, *le va, le inquit I, ola*. La sutilite du Poētē ēt qu'il à fēt la premierē de *vale* [33] longue, imitant le parler de la garsē Philidē. Car Menalcas dit, Philidē à pleurē a mon départēmant: e si m'à dit un long adieu, adieu, dit e<sup>21</sup>: Car ceus qui veulēt montrer

---

superstitieusement aux mots de ton auteur, que iceus delaissés pour retenir la sentence, tu ne serves de plus près a la phrase et propriété de ta langue, qu'a la diction de l'estrangere ». (en note, au mot *delaissés*: Horace en l'art poët.). Du Bellay, *Def.*, p. 91, commet d'ailleurs la même erreur en croyant qu'« Horace baille le precepte de bien traduyre ». Delaudun, *A. p.*, p. 132 blâme Peletier d'avoir « expliqué ce passage d'Horace à la poste » (?).

<sup>14</sup> Horace, *Ad Pis.*, 130, passage cité *supra*, p. 91, n. 16.

<sup>15</sup> *Supra*, p. 21, dans le chapitre « De la composition du poème ».

<sup>16</sup> Eclaircir, expliquer; sens fréquent dans l'ancien français.

<sup>17</sup> Interprété.

<sup>18</sup> Profes=déclaré, avoué. Cf. E. Pasquier, *Let.*, 18, 1: « Le sieur de Montaigne a un ennemi profes en moi. »

<sup>19</sup> Virg., *Buc.*, 3, 79.

<sup>20</sup> Bien que.

<sup>21</sup> On a proposé pour ce *longum vale* plusieurs explications: 1) Un

leur afeccion, an pleurant: voulontiers parlet long. Pourcē le Poētē a mis deus foēs vale: l'un brief, qui ēt la vreē prononcia-cion: l'autrē long, qui ēt celui dē la garsē pleurantē<sup>22</sup>. I'è expliqué cē lieu an passant, tant par cē que les choses artificieles nē sont jamēs hors propos an tretant l'Art, que pour montrer tousjours les sutilitez dē mon Virgilē: mē faschant que cez g'antiz Commentateurs, desja par tant d'anneēs n'an sauēt pas connoētre la çantiēmē partie<sup>23</sup>: déquez l'ignorancē se dekeuērē manifestē-mant, an cē qu'iz font la dēnierē de vale brieuē: e auec cēla corrompēt la loē de Sinalefē<sup>24</sup>, qui sroēt deus liçāces extraordinēres pour neant, e sans propos. E l'è ancorēs fēt pour montrer ētrē vrei cē que j'è dit alheurs, que les silabēs Latines e Grequēs se doēuēt prononcer brieuēs e les longuēs, longuēs<sup>25</sup>. Suiuant

---

sens voisin de celui qu'adopte Peletier: Phyllis m'a dit longuement: « Adieu, adieu, mon bel ami. » — 2) Adieu pour longtemps (μακρὰν χρόνον). — 3. J'étais déjà loin qu'elle me disait encore: « Adieu... ».

<sup>22</sup> On retrouve cette théorie dans le chapitre 13 des « Discours non plus mélancoliques que divers (Poitiers, 1556) dont Peletier, selon C. Jugé, *J. Peletier*, p. 324, aurait été l'un des principaux collaborateurs. « Que sçauēs vous si ce langage coulant et commun de Romme ne passoit point des syllabes, que les grands messeres faisoient plus longues et poisantes comme ils se portioient? et au contraire, si n'extendoit point quelques fois les courtes? » Mais l'explication de Peletier n'est qu'ingénieuse. Il s'agit en réalité de l'application à la versification latine d'une règle prosodique de l'hexamètre grec suivant laquelle une voyelle longue en hiatus conserve sa quantité au temps fort et s'abrège au temps faible. Il y a dans les *Bucoliques* de Virgile trois autres exemples de hiatus avec abrègement.

<sup>23</sup> Cf. Macrobe, *Sat.*, I, 24: « Nec his Vergilii uerbis copia rerum dissonat quam plerique omnes litteratores, pedibus illotis praetereunt. Ita sibi belli isti homines certos scientiae fines... posuerunt. »

<sup>24</sup> Réunion de deux voyelles en une par élision. Cf. E. Dolet, *Les accens de la langue Françoise*, p. 30: « La figure que nous appelons Synalephe ou collision oste et mange la voyelle en proferant seulement et non en escripuaunt... » — On trouve souvent dans les *Arts de Seconde rhétorique* les formes: *synalemphe* (L'Infortuné, Fabri), *synalephe* (Fabri, Du Pont). Sebillet, *A. p.*, p. 55 traite de la synalèphe et de sa différence avec l'apostrophe.

<sup>25</sup> V. notamment *Apologie a Louis Meigret* (1550) p. 26. — Cf. dans *Discours non plus mélancoliques que divers*, p. 23, l'auteur du chap. 7: *Des Accens et de la mode qu'on prononce aujourd'hui le Grec et Latin*,

notre propos<sup>26</sup>, les Traduccions de mot a mot n'ont pas grace: non qu'elles soēt contrē la loē de Traduccion: mes seulement pour reſon que deus languēs nē sont james uniformēs en frases. Les concepcions sont comunēs aus antādēmans de tous hommes: mes les moz e manieres de parler sont particuliers aus nacions<sup>27</sup>. E qu'on nē mē vienē point aleguer Ciceron: lequel nē louē pas le Traducteur consciancier<sup>28</sup>. Car aussi nē fējē. E nē l'antān point autrēmant, sinon que le Tranlateur doēue garder la propriete e le naïf de la Languē an laquelle il tranlate<sup>29</sup>. Mes certēs jē di qu'an cē que les deux Languēs simboliseront<sup>30</sup>: il nē doēt rien perdrē des locucions, ni mēmēs de la priuaute<sup>31</sup> des [34] moz de l'Auteur, duquel l'esprit e la sutilite souuant consistē an cēla. E qui pourroēt traduire tout Virgilē an vers Francoēs<sup>32</sup>, frase

---

insiste sur la nécessité de donner leur quantité véritable aux voyelles latines. Cf. chap. 13: *De la quantité des syllabes et de ceux qui corrigent les vers de Térence*, p. 50: « Voyla pourquoy ne trouués aujourd'hui homme, qui en parlant garde ceste quantité en Grec et Latin ».

<sup>26</sup> Cf. *supra*, p. 16.

<sup>27</sup> Cf. E. Dolet, *La maniere de bien traduire*, p. 12: « Entends que chascune langue a ses propriétés, translations en diction, locutions, subtilités et uehemences à elles particulieres. »

<sup>28</sup> Allusion probable à un passage du *De Finibus*, 3, 4, 15: « Nec tamen exprimi uerbum e uerbo necesse erit, ut interpretes indiserti solent, cum sit uerbum quod idem declaret, magis usitatum. Equidem soleo etiam quod uno Gracci, si aliter non possum, idem pluribus uerbis exponere. »

<sup>29</sup> Cf. E. Dolet, *Ibid.*, p. 13: « ...En traduisant il ne se fault pas asseruir jusques à la, que lon rende mot pour mot. Et si aucun le fait, cela luy procede de paureté et deffault d'esprit. Car s'il a les qualités dessusdictes (lesquelles il est besoing estre en ung bon traducteur) sans auoir esgard à l'ordre des mots; il s'arrestera aux sentences, et fera en sorte que l'intention de l'auteur sera exprimée, gardant curieusement la propriété de l'une et l'autre langue. »

<sup>30</sup> Concorderont. Ce mot est encore employé avec ce sens au XVII<sup>e</sup> s. Par ex. Bossuet, *Sixième avertissement*, 3, 17: « Tous ces noms symbolisent fort. »

<sup>31</sup> Ce qui est particulier et personnel (privé) sens étymologique.

<sup>32</sup> Virgile a été maintes fois traduit en vers français au XVI<sup>e</sup> s. (v. G. Lanson, *Manuel bibliographique*, 1, p. 96). Louis des Masures que

pour frase, e mot pour mot : ce seroët une louange inestimable<sup>33</sup>. Car un Traducteur, commant sauroët il mieus ferre son deuoër, sinon an aprochant tousjours le plus pres qu'il seroët possible de l'Auteur auquel il èt suget? Puis, pansèz quele grandeur ce seroët de voër une seconde Langue repondre a toute l'elegance de la premierè : e ancor auoër la siennè propre. Mes, commè j'è dit, il nè se peut ferre.

---

Peletier cite avec éloge (*supra*, p. 13) comme « propre et diligent », publia en 1547 la traduction des deux premiers livres de l'*Enéide*, en 1554 celle des quatre premiers livres et en 1560 celle du poème complet. Il avait été précédé par Octovian de Saint-Gelais (1509). Du Bellay, l'ennemi juré des traductions de poètes, donna en 1552 la traduction du quatrième livre de l'*Enéide* et en 1561 celle du sixième livre. Les *Bucoliques* ont été traduites en vers français par Guillaume Michel de Tours (1516), la première *Eglogue* par Marot et les neuf autres par Richard le Blanc (1555), les *Géorgiques* par Guillaume Michel de Tours (1519) et Richard le Blanc (1554). Enfin en 1582 fut publiée la traduction complète de Robert et Antoine Le Chevalier d'Agneaux. Rappelons que les *Œuvres poétiques* de Peletier (1547) contiennent une traduction du premier livre des *Géorgiques* et celles de 1581 plusieurs passages de l'*Enéide*.

<sup>33</sup> Cf. Sebillet, *A. p.*, p. 188 : « ...chacun... estime grand œuvre et de grand pris, rendre la pure et argentine invention des Poètes dorée et enrichie de notre langue. » — Du Bellay, au contraire, déclare (*Def.*, p. 96) que c'est « prophaner... les sacrées reliques de l'Antiquité » que de traduire les poètes. Sebillet, dans l'avis *Aux Lecteurs* qui précède sa traduction de l'*Iphigène* d'Euripide a protesté vivement contre cette condamnation.